



Université de Toulouse le Mirail

le 18 septembre 2006

communiqué

Les acquis sociaux à l'université sont le résultat de luttes des personnels avec leurs syndicats, mais aussi du courage de Présidents qui bravèrent l'Autorité de tutelle et qui interprétèrent les textes sur « l'autonomie des universités » pour répondre favorablement aux revendications des personnels.

C'est ainsi que fut mis en place l'ARTT à l'UTM.

Aujourd'hui toutes et tous jouissent d'un accord qui :

- **met sur un pied d'égalité tous les IATOS, titulaires et ANT avec l'octroi de 60 jours ouvrés de congés, quel que soit le service ou le statut**
- **harmonise l'horaire hebdomadaire de tous les IATOS à 35h de travail**
- **pour les services qui fonctionnent sans interruption (8h30/16h30), établit la possibilité d'une pause repas de 45mn minimum. Cela permet l'accueil des étudiants pendant l'arrêt des cours à midi, mais aussi une récupération de 15mn/jour ou 1h15/semaine pour les agents**
- **prévoit que dans les services qui ont des horaires d'ouverture aménagés: « Un coefficient de 1,2 est appliqué aux heures effectuées en dehors du cadre général (8h30/16h30) »**

Le temps passe mais, même s'ils en profitent comme les autres, les adversaires de cet accord ne désarment pas. Ils ont repris de la vigueur quand a été annoncé l'élargissement des horaires d'ouverture de l'université.

C'est la BUC qui devient le « cobaye » de cet élargissement.

Peu importe que ce travail supplémentaire se fasse à effectif constant, au détriment du travail interne, qu'il conduise à une dégradation du service rendu.

Il n'est pas question d'accepter une remise en cause des acquis sociaux mais ouverts au dialogue et sans à priori, nous invitons l'Autorité universitaire à répondre favorablement à la revendication de tous les personnels : **porter à 100% la quotité de travail des agents qui subissent un temps partiel imposé.**

C'est une manière d'augmenter le potentiel en personnel et cela contribuera à la reprise du dialogue social.

Durant des décennies c'est par le dialogue social que les intérêts de l'université, de ses composantes et des personnels ont été défendus.

C'était en contradiction avec une Autorité de tutelle qui remet en cause nos missions de service public et érige la précarité en mode de recrutement. Syndicats et Autorité universitaire l'ont assumé, ensemble !